

# TÉLÉGRAMME DÉPART EN CLAIR

PARTIE RÉSERVÉE POUR L'ACHEMINEMENT

<b>URGENCE</b>		
	ORIGINE	N° D'ENREGISTREMENT
DE	Date - Heure - Dépôt - Lettre fuseau	

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES DIRECTIVES DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE SUR LA CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE

Cocher éventuellement la mention utile	<b>VOIES AUTORISÉES</b> <input type="checkbox"/> <b>AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION</b> <input type="checkbox"/> <b>A TÉLÉPHONER A L'ARRIVÉE</b> <input type="checkbox"/>	<b>PARTIE RÉSERVÉE A L'EXPÉDITEUR</b> <b>MENTION D'URGENCE</b> (éventuellement)	Nom du rédacteur : CD Rémi CONÉSA  N° de téléphone : 01 80 15 46 51
--	--	---	--

DE :	FRÉDÉRIC VEAUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE NATIONALE
A :	DRCPN – IGPN – DCPJ – DCSP – DCPAF – DCCRS – DCRFPN – DCI – SDLP – SNPS – SNEAS – RAID – ENSP – DTPN
POUR INFO :	PP – DGSI
N° DE TEXTE :	DGPN/CAB/N°2021-1305D du 21 MAI 2021
OBJET :	OUVERTURE DE LA VACCINATION AUX PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE ÂGÉS DE PLUS DE 18 ANS.
P.J :	

À COMPTER DU LUNDI 24 MAI 2021, TOUS LES PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE, Y COMPRIS LES RÉSERVISTES, POURRONT SE FAIRE VACCINER CONTRE LA COVID-19 AU TITRE DES PROFESSIONS CONSIDÉRÉES COMME PRIORITAIRES.

POUR BÉNÉFICIER DE CETTE MESURE REPOSANT SUR L'UNIQUE PRINCIPE DU VOLONTARIAT, LES PERSONNELS QUI LE SOUHAITENT DEVRONT SE RENDRE AU CENTRE DE VACCINATION MUNIS DE LEUR CARTE PROFESSIONNELLE (OU D'UNE ATTESTATION EMPLOYEUR), AINSI QUE DE LEUR CARTE VITALE.

LA RÉSERVATION D'UN CRÉNEAU HORAIRE POURRA NOTAMMENT SE FAIRE SUR LE SITE INTERNET « DOCTOLIB » EN SÉLECTIONNANT LA CATÉGORIE « PROFESSIONS PARTICULIÈREMENT EXPOSÉES » LORS DE LA PRISE DE RENDEZ-VOUS.

VOUS ASSUREREZ LA PLUS LARGE DIFFUSION DE CE TÉLÉGRAMME. VOUS FAVORISEREZ L'ACCÈS DE VOS PERSONNELS VOLONTAIRES À LA VACCINATION EN ACCORDANT LE CAS ÉCHÉANT DES FACILITÉS HORAIRES, SOUS RÉSERVE DES NÉCESSITÉS DE SERVICE.

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE RÉMI CONÉSA, RÉFÉRENT NATIONAL COVID, EST À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE DIFFICULTÉ RELATIVE À CES INSTRUCTIONS.

FRÉDÉRIC VEAUX

